

Essonne

N° 392

Journal



District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 6)

Procès Verbaux (p. 7 à 15)



2ème édition du TROPHÉE DES CHAMPIONS

Vendredi 12 octobre 2018 à 19h15 à l'hôtel
Best Western L'Orée route de Montlhéry à Saulx
les Chartreux



Après le succès de la 1ère édition l'année dernière, les équipes Essonniennes ayant glané le titre de Champion dans leur championnat départemental respectif, seront réunis à l'Hôtel Best Western l'Orée à Saulx-les-Chartreux, pour la grande Soirée des Champions, organisée par le District de l'Essonne de Football.

Cet évènement sera placé sous le signe de la convivialité et de l'esprit sportif.



FRANK CHRISTIAN
SPORTS

FUTSAL



Saison 2018-2019

Critérium

U13

Rassemblements

U7-U9 & U11

Plus d'infos : essonne.fff.fr / 01.60.84.93.23

La refonte des Championnats de jeunes

Lors de sa réunion plénière du 25 Juin 2018, le Comité de Direction de la Ligue a :

- Pris acte de la décision de l'Assemblée Fédérale du 02 Juin 2018 relative aux modifications au Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes (cf. sur le site Internet de la F.F.F. pour prendre connaissance des textes votés lors de cette Assemblée), et au terme de laquelle les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020, le nouveau Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes prévoyant que ce sont les clubs issus des Championnats Régionaux U16 et U18 qui accèdent respectivement au Championnat National U17 et Championnat National U19,

- Décidé qu'à l'issue de la saison 2018/2019, les Championnats Régionaux de Jeunes seraient modifiés comme suit :

- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U19 devient le Championnat U18
- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U17 devient le Championnat U16
- * Au niveau régional et départemental : Le Championnat U15 devient le Championnat U14
- * Au niveau régional : le Championnat U16 devient le Championnat U17
- * Au niveau régional : le Championnat U14 devient le Championnat U15

Cliquez **ICI** pour de plus amples précisions (structure des Championnats, accessions/relégations, etc.) sur la réforme des Championnats de jeunes adoptée par le Comité de Direction de la Ligue.

Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Formations Dirigeants 2018-2019

Retrouvez les formations d'ores-et-déjà prévues par le District de l'Essonne de Football pour les dirigeants au cours de la saison prochaine, **en cliquant ici**.

ARBITRAGE : Les formations 2018-2019

Retrouvez les dates des 3 sessions de formation initiale à l'arbitrage prévue pour la saison 2018-2019 :

Nouveauté cette saison : les bons de formations arbitres à télécharger dans :

<https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formationen/>

Ces bons sont à envoyer avec le dossier d'inscription.

1ère session **Complète**

Samedi 22 septembre 2018

Dimanche 23 septembre 2018

Dimanche 30 septembre 2018

Samedi 6 octobre 2018

2ème session (inscription à venir)

Samedi 10 novembre 2018

Dimanche 11 novembre 2018

Dimanche 18 novembre 2018

Samedi 24 novembre 2018

3ème session (inscription à venir)

Samedi 19 janvier 2019

Dimanche 20 janvier 2019

Dimanche 27 janvier 2019

Samedi 2 février 2019

NOUVEAUTE POUR LES LICENCIES FEMININES

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu'un chèque de caution de 50€ en cas d'absence à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formationen/>

La mise à jour de membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOT-CLUBS les changements intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.

Formation “Dirigeant accompagnateur Football d’animation”

La Commission de formation (C.D.I.F) et l'équipe technique organisent une formation « **Dirigeant accompagnateur Football d'animation** :

Samedi 20 octobre 2019 de 9h à 11h45 (1/2 journée)

Salle Gaston VILLADIER

District de l'Essonne de football

52 rue du Mesnil 91220 Brétigny.

L'objectif : apporter aux participants le minimum des connaissances nécessaires pour encadrer une équipe du « football animation » sur le plan administratif, réglementaire, organisationnel. Il comprend la description du rôle du Dirigeant dans les différentes fonctions possibles.

Public concerné : Parents et personnes majeures désirant devenir Dirigeant(e)s ou souhaitant une mise à jour de leurs connaissances

Le programme de la matinée :

- Présentation du District
- Le rôle, de l'Educateur, du dirigeant
- La licence
- La feuille de Match
- Les différentes pratiques du Football Animation
- L'arbitrage, les lois du jeu modifiées
- La mixité dans le football d'animation
- L'organisation (plateau,...)
- La pédagogie
- Comment réussir un plateau en football animation ?
- Quelques applications pratiques (feuille de match, plateau,...)
- Conclusion / évaluation

Formation Gratuite

Une fiche d'inscription vous sera envoyée par mail et à retourner à secretariat@essonne.fff.fr

Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . [Le résumé des garanties souscrites](#) par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . [La notice d'information Responsabilité Civile](#) (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . [La notice d'information Individuelle Accident](#) (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, [une notice explicative](#) vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. [un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#) qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Groupes et Calendriers 2018-2019

Nous avons le plaisir de vous informer que les groupes et calendriers sont consultables sur notre site ainsi que dans vos footclubs. Vous trouverez également à télécharger [le calendrier général 2018-2019](#).

Les calendriers et les groupes des dernières divisions U15/U17/U19 et +55 ans sont maintenant consultables pour débiter la compétition les 29 septembre/30 septembre.

Pour les +55 ans. En raison du nombre important d'équipes (14) en Critérium +55 ans, la Commission a pris la décision de modifier le calendrier. Deux poules de huit ont été créées au lieu d'une seule poule. La date de reprise du Championnat a donc été modifiée.

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Terrains et Equipements
- Statuts et Règlements
- Foot Diversifié

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, IZARD
MM BEAUJOUAN, BRUNIER, EYL, MOZGALA, RAMACKERS
Excusés : M. BEZIA, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC

PV du 02 octobre 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des + 45 ans (de couleur grise) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches des compétitions féminines seront éditées (rose) dès l'établissement des compétitions.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué

officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagona.

A compter du mardi 28 septembre 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Morigny Champigny
Fermeture du terrain d'Honneur du Complexe Sportif Jean Cou lombel, du samedi 15 septembre au dimanche 18 novembre 2018, pour réfection du terrain.

Arrêté Municipale de la Mairie de Villiers sur Orge, du 24 septembre 2018

Réouverture du terrain de football, stade Christophe Lavallade

COUPES

Seniors Essonne, U17, Vétérans
CHALLENGE +45 ANS Exempt : Verrières
A jouer le dimanche 14 octobre 2018 à l'heure officielle

U15 : à jouer le samedi 3 novembre 2018 à l'heure officielle
Exempt : Bondoufle

Clubs présents aux tirages : Pays de Limours, Saint Germain les Arpajons, Saint Michel Sports.

CALENDRIERS

Féminines

Les calendriers U16F à 7, Foot à 7 à seniors F et Foot à 11 Seniors F paraîtront en fin de semaine.

Seniors

Courriel d'Angervilliers nous informant du forfait général de son équipe Seniors évoluant en D4/A.
Amende réglementaire.

U15

En raison des nombreux forfaits en U15/D4, nous avons été amenés à modifier les calendriers. De ce fait, il est demandé aux clubs de regarder leur agenda pour les rencontres prévues ce week-end, car il peut y avoir des changements.

Les rencontres prévues le week-end dernier et non jouées, seront à jouer à une date ultérieure.

Courriel de Villabé demandant l'engagement d'une troisième équipe en U15.
La Commission engage cette équipe en D4/E.

Courriel de Villiers, nous informant du forfait général de son équipe U15 évoluant en D4/C.
Cette demande a été traitée par le Secrétariat en raison de la re-fonte des calendriers.
Amende réglementaire.

U17

Courriel de Saint Germain Saintry Saint Pierre nous informant du forfait général de son équipe U17 évoluant en D4/B.
Amende réglementaire.

Courriel de Pays de Limours demandant l'engagement d'une deuxième équipe en U17.
La Commission engage cette équipe en D4/A à la place d'Aigle Fertoise.

U19

En raison des nombreux forfaits en U19/D3, nous avons été amenés à modifier les calendriers. De ce fait, il est demandé aux clubs de regarder leur agenda pour les rencontres prévues ce week-end, car il peut y avoir des changements.
Les rencontres prévues le week-end dernier et non jouées, seront à jouer à une date ultérieure.

Courriel de Vigneux, nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D3/B.

Cette demande a été traitée par le Secrétariat en raison de la re-fonte des calendriers.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Seniors

Gif

Les rencontres à domicile de son équipe Seniors évoluant en D5/B auront lieu au stade de Courcelles à Gif sur Yvette.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

U15

Gif

Les rencontres à domicile de son équipe U15 évoluant en D3/B auront lieu à 16 h 30 été comme hiver.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

Saint Michel

Les rencontres à domicile de ses équipes U15 évoluant en D4/A et D4/B auront lieu à 16 h 30 été comme hiver.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

U17

Fleury

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D1 auront lieu à 14 h.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

Palaiseau-Villebon

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D3/C auront lieu à 15 h au Complexe Saint Exupéry 2 (synthétique).

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

U19

Palaiseau-Villebon

Les rencontres à domicile de son équipe U19 évoluant en D3/AC auront lieu à 13 h au Complexe Saint Exupéry 2 (synthétique).

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

COUPES ESSONNE SENIORS

Match n°20844773 du 16 septembre 2018

Montgeron / Villiers * Essonne

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements.

La Commission enregistre la décision match perdu par pénalité à Montgeron, Villiers qualifié pour le prochain tour.

Match n°21044071 du 14 octobre 2018

Juvisy Académie / MNVDB* Essonne

Suite au forfait de Juvisy en Championnat, MNVDB qualifié pour le tour suivant.

Match n°20845013 du 16 septembre 2018

Viry Chatillon / Aigle Fertoise * District

Reprise du dossier.

Courriel d'Aigle Fertoise.

La Commission enregistre le score de 12 à 0 en faveur de Viry Chatillon.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 23 SEPTEMBRE 2018

Matchs remis au 28 octobre 2018

Epinay Athlético / Paray * D3/A

Janville Lardy / Linas Monthléry * D3/B

Itteville / Saint Vrain * D4/A

St Michel Sports / Jeunesse Etampoise * D4/B

Match remis au 14 octobre 2018

Itteville / Saint Vrain * D5/A

Demandes de changement de terrain via Footclub

YVC / Brunoy * D1

Port. Ris Orangis / St Michel * D3/A

Brunoy / YVC * D4/A

Montgeron / Bondoufle * D4/B

Gif / St Eloi * D5/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Mennecy / Ris Orangis * D2/A

Accord de la Commission

Match n°20578090 du 23 septembre 2018

Sud Essonne / Epinay Athlético * D3/A

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le deuxième forfait d'Epinay Athlético. Amende réglementaire.

Les frais d'arbitrage sont à la charge d'Epinay Athlético (art 17.1 du RSG du DEF).

Match n°20578483 du 23 septembre 2018

Bondoufle / Vert le Grand * D4/B

Reprise du dossier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Au vu du rapport de l'arbitre, l'amende est retirée, car il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 23 SEPTEMBRE 2018

D1

MNVDB / Grigny

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le score : 7-9 pour Grigny.

Demande de changement de terrain via Footclub

Longjumeau / Vauhallan * D1

Accord de la Commission.

Match n° 20578884 du 23 septembre 2018

MNVDB / Vauhallan * D1

Reprise du dossier.

Rapport de l'arbitre remerciements.

Match n° 20579152 du 23 septembre 2018

Saintry / Saint Chéron* D2/B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le score : 1-1.

1er avertissement et amende pour non connaissance des identifiants.

Match n° 20579023 du 23 septembre 2018

Athis Mons / Bergeries* D2/A

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le score : 1-4 pour Athis Mons.

1er avertissement et amende pour absence de synchronisation avant le match.

Match n° 20579161 du 23 septembre 2018

Arpajonnais / Ballainvilliers * D2/B

Demande via Footclub d'inversion de match, refusée par Ballainvilliers.

Vu le motif évoqué, la Commission fixe la rencontre le 28 octobre 2018.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 29 SEPTEMBRE 2018

D4

1er rappel.

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevants pour sa réunion du 9 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.

Itteville-Vert / Champcueil-Soisy

Draveil / Plessis Paté

TI 72 h du 29 septembre 2018 à jouer le 27 octobre 2018

Grigny / Fleury * D1

Sud Essonne / Morigny Champigny * D3/D

Demandes de changement de terrain via Footclub

St Michel / Courcouronnes * D4/A

Sgssp-Saintry / Villabé * D4/A

Morangis Chilly / Ulis * D4/A

Itteville-Vert / Janville Lardy * D4/B

Arpajonnais / Sud Essonne * D4/E

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Brunoy / Montgeron * D1

Verrières / Draveil * D2/A

Epinay sur Orge / Igny * D2/B

Accord de la Commission

Match n° 20573642 du 29 septembre 2018

Dream Team Massy / Ulis * D3/C

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le premier forfait des Ulis.

Amende réglementaire.

Frais d'arbitrage à la charge des Ulis (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 2057608 du 29 septembre 2018

Boissy Ss St Yon / Ulis * D4/C

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le premier forfait des Ulis.

Amende réglementaire.

Frais d'arbitrage à la charge des Ulis (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 20573698 du 29 septembre 2018

Morsang / Antillais Vigneux * D4/D

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le premier forfait des Antillais Vigneux.

Amende réglementaire.

Frais d'arbitrage à la charge des Antillais Vigneux (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 2057694 du 29 septembre 2018

Montgeron / Port.Ris Orangis * D4/D

Courriel des Portugais des Ulis, en date du 27 septembre 2018, à 16h07, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le premier forfait des Portugais de Ris Orangis.

Match n° 20573630 du 6 octobre 2018

Etampes / Ulis * D3/C

Courriel d'Etampes demandant un nouvel horaire : 15h.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT U17

FMI NON PARVENUES DU 30 SEPTEMBRE 2018

D2

Bruyères / Courdraysien

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match papier.

La Commission enregistre le score 0-5 pour Courdraysien.

1er avertissement et amende pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

TI 72 h du 30 septembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Angervilliers / Gif * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclub

Montgeron / Igny * D2/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Mennecy / Morangis * D2/B

Mennecy / MNVDB * D3/C

Accord de la Commission

Match n° 20601775 du 30 septembre 2018

Linaz / Juvisy Académie * D2/A

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le premier forfait de Juvisy Académie.

Amende réglementaire.

Frais d'arbitrage à la charge de Juvisy Académie (Art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 20601776 du 30 septembre 2018

Igny / Itteville * D2/A

Courriel d'itteville, en date du 28 septembre 2018, à 11h39, nous

informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le premier forfait d'Itteville.

Match n° 20602136 du 30 septembre 2018

Grigny Fc / Wissous * D3/C

Courriel de Grigny Fc, en date du 28 septembre 2018, à 11h37, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le premier forfait de Grigny Fc.

Match n° 20602226 du 30 septembre 2018

Saint Germain les Arpajon / Pays Limours * D4/A

Le match est à jouer à une date ultérieure, car Pays de Limours prend la place d'aigle Fertoise qui est forfait général.

Match n° 20602318 du 30 septembre 2018

Ballancourt / Port. Ris Orangis * D4/B

Courriel des Portugais Ris Orangis, en date du 27 septembre 2018, à 16h08, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le premier forfait des Portugais de Ris Orangis.

Match n° 20602145 du 21 octobre 2018

Savigny / Epinay Athlético * D3/C

Inversion du match demandée par Savigny et acceptée par Epinay Athlético.

Le match retour aura lieu le 24 mars 2019 à Savigny.

Accord de la Commission.

Match n° 20601959 du 7 octobre 2018

Longjumeau / Athis Mons * D3/A

Demande via Footclub de Longjumeau, demandant le report du match, en raison d'un arrêté municipal.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U19

Demande de changement de terrain via Footclub

Palaiseau-Villebon / Ulis * D3/A

Accord de la Commission.

Match n° 20601315 du 23 septembre 2018

Savigny / Grigny* D2/A

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le score : 5-2 pour Savigny.

1er avertissement et amende pour Grigny pour non connaissance des identifiants.

CHAMPIONNAT VETERANS

Demandes de changement de terrain via Footclub

St Germain Saintry / Corbreuse Ste Mesme * D2/B

Wissous / Port. Ris Orangis * D3/A

Jeunesse Etampoise / MNVDB * D3/B

Verrières / Aigle Fertoise * D4/B

Accord de la Commission.

Match n° 20596552 du 23 septembre 2018

Soisy S/Ecole / Benfica Yerres * D4/B

Reprise du dossier.

La Commission fixe la rencontre le 28 octobre 2018.

Match n° 20596464 du 23 septembre 2018

Port Ulis / Trois Vallées * D4/A

Reprise du dossier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

+45 ANS

Feuille de match non parvenue du 16 septembre 2018 – 2ème et dernier rappel

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 octobre 2018, sous peine de match perdu (Art. 44.2 du RSG du DEF) :

Villabé / Igny * Poule A

Feuille de match non parvenue du 23 septembre 2018 – 1er rappel

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 9 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Port. Saint Michel / Aigle Fertoise * Poule B

Demandes de changement de terrain via Footclub

Verrières / Coudraysien * Poule C

St Michel / Corbeil Ac * Poule E

Accord de la Commission.

Match n° 20594935 du 30 septembre 2018

Vigneux / Boussy-Quincy * Poule A

Reprise du dossier.

La commission fixe la rencontre le 28 octobre 2018.

Match n° 20594525 du 7 octobre 2018

Longjumeau / So Verfois * Poule D

Demande via Footclub de Longjumeau, demandant le report du match, en raison d'un arrêté municipal.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, M.BAKKOUCH, H.ELOUMAMI, MC. PERRAUT, J.FREDAL

CDFA : D.ROY
CD : V. POLLET
Excusés : R.DIAZ, S.AIME

PV du 01 Octobre 2018

U6-U7

PORT.RIS ORANGIS : Suite à la réception de votre dossier d'engagement vos équipes seront prises en compte après les vacances de la Toussaint.

OC GIF : Pris note du désengagement de 2 de vos équipes (reste 4) et de votre non-participation aux plateaux du 06/10/2018 à Vertois et Bondoufle

AS OLLAINVILLE : Suite à la réception de votre dossier d'engagement (avant le 10/10/2018) vos équipes seront prises en compte après les vacances de la Toussaint

ESP SACLAY : Pris note de l'engagement de 2 équipes

FC EVRY : Pris note de l'engagement de 4 équipes mélangées

U8-U9

PORT.RIS ORANGIS : Suite à la réception de votre dossier d'engagement (avant le 10/10/2018) vos équipes seront prises en compte après les vacances de la Toussaint

AS BALLAINVILLIERS : Secteur 5, pris note de votre non-participation au plateau de Soisy/Seine

CO CHAMPLAN : Pris note de votre non-participation au plateau d'Evry

ESP SACLAY : Pris note de l'engagement de 2 équipes

FC EVRY : Pris note de l'engagement de 4 équipes mélangées

U10-U11

US GRIGNY "A"/FC MASSY "A" : J 1 du 29/09/2018, poule A. Pris note de votre courrier, la commission fixe la rencontre à jouer le 20/10/2018, avertir le club visiteur

FCO VIGNEUX/FC FLEURY « B » : J1 du 29/09/2018, poule D. La commission fixe les rencontres à jouer le 20/10/2018, avertir le club visiteur

AIGLE FERTOISE/AS BALLAINVILLIERS : J 1 du 29/09/2018, poule J. La commission prend note de l'inversion du terrain

FC ST GERM.SAINT.ST PIER./SC EPINAY/ORGE : J 1 du 29/09/2018, poule A. Pris note de l'inversion du terrain

U12-U13

US GRIGNY /FC MASSY : J 1 du 29/09/2018, poule A. Pris note de votre courrier ; la commission fixe les rencontres à jouer le 20/10/2018, avertir le club visiteur

TREMLIN FOOT/CO ULIS : J 1 du 29/09/2018, poule A. Pris note de votre courrier ; la commission fixe les rencontres à jouer le 20/10/2018

JOURNEE DE BRASSAGE CRITERIUM DEPARTEMENTAL U13

DOURDAN SP (lieu Grigny) feuille de présence manquante

JOURNEE D'ACCUEIL

Feuilles non parvenues après 1er rappel (amende réglementaire)

U12-U13

FC BOUSSY-QUINCY/FCO Vigneux
US GRIGNY/ES Viry Chatillon
FC LISSOIS/AS Soisy s Seine
STE GENEVIEVE SP/St Michel Sp
FC PARAY/ ES Montgeron
AS SUD ESSONNE/ AS Itteville
FC MORSANG/FC Coudraysien
TREMLIN FOOT

U10-U11

ES VIRY CHATILLON/FC Brunoy
CS MENNECY/ES Villabé
FC EVRY/US Ris Orangis
DOURDAN SP./Pays Limours
CO SAVIGNY/RC Arpajonnais
FC LISSOIS/FC Etampes
US GRIGNY/Bondoufle AMC
FC BOUSSY-QUINCY/US Grigny
ESA LINAS MONTLHERY/FC Epinay Athl

U8-U9

Voir tableau annexe pour la journée de rentrée (manque de(s) document(s) où il y a des croix)

INFORMATIONS

Enveloppes et feuilles de présence

Les clubs sont priés de mettre les feuilles de présence dûment remplies dans les enveloppes correspondant à la catégorie prévue à cet effet ; en aucun cas on doit mettre plusieurs catégories dans la même enveloppe.

Sur les feuilles de présence des catégories u10-u11 et u12-u13 il faut impérativement mentionner le n° de l'équipe dans laquelle ils évoluent (pas de croix)

Les clubs visiteurs doivent donner leur feuille de présence à leur arrivée chez le club recevant, si celle-ci n'est pas amenée, le club recevant doit le mentionner dans les observations.

Les feuilles de présence non mises dans les enveloppes entraîneront une amende pour les clubs concernés.

[Cliquez sur les liens ci-dessous pour voir les documents :](#)

[Tableau Annexe journée de rentrée U8-U9](#)
[Amendes U10-U11 01/10/2018](#)

Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 02 Octobre 2018

Ville de CHAMLAN :

Complexe sportif de football de la Butte :

La CDTIS prend note du courrier concernant les travaux prévus au stade de la butte.

La CDTIS est à votre disposition tous les mardis sur rendez-vous entre 15h et 17h.

Pour tous renseignements complémentaires : contact M. BERTHY au 06 81 24 45 93.

Prochaine réunion le 09/10/18 à 15h

Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Président : Léo ADJIMAN
Membres : Marguerite LESUEUR
Fernando PASQUINI
CD : Pierre PAREUX

PV du 02 octobre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub ; Il vous permet de pouvoir saisir **des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclub** et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

MATCHS REPORTES OU MODIFIES

La Commission vous rappelle la procédure « modification de match » à lire ci-dessus.

-> A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les mardis (au lieu du lundi) de 10h30 à 12h00. \ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

A ce jour, il reste 6 clubs inscrits :

- DIAMANT FUTSAL 3
- IGNU FUTSAL 1
- MARCOUSSIS FUTSAL 1
- MILLY GATINAIS FC 4
- MYA FUTSAL ESSONNE 2
- PARTOUT ATHIS 1
- REVE 1

Rappel pour les clubs :

Les licences doivent être validées le plus rapidement possible pour que les joueurs puissent participer aux matchs.
Le Championnat débutera en semaine 45.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES-MIDI

Prochaine réunion : mardi 02 octobre 2018